



Armentières-en-Brie le 20 mars 2020

01.64.35.51.99

Mairie.armentieresenbrie@orange.fr

Chers Armentièresois et Armentièresoises,

Le pays traverse une crise sans précédent. Nous sommes impuissants devant son ampleur. Nous ne pouvons que tenter de la ralentir et nous le devons.

Soyons responsables, pensons aux médecins et personnels de santé qui chaque jour sont là pour nous, pensons aux personnes vulnérables. Nous pouvons éradiquer cette pandémie grâce à un confinement scrupuleusement respecté. Soyons attentifs, raisonnables et bienveillants face à cette crise sanitaire.

Cette pandémie ne pourra être vaincue que par notre exemplarité.

Malheureusement trop de gens sont persuadés que le virus ne passera pas par eux et prennent ces mesures comme des atteintes à leur liberté. Nous sommes nombreux à Armentières à avoir la « chance » d'être confinés dans des maisons spacieuses avec jardin, pensons à ceux qui doivent rester dans de petits appartements. Nous savons qu'il est difficile de maintenir un enfant entre quatre murs : il est de notre responsabilité et de notre devoir de les aider à supporter ces contraintes.

Il est inadmissible que certains enfants et/ou adolescents se réunissent dans le parc de la Maison des Associations. Ce parc a été fermé non pas pour les ennuyer mais parce que les regroupements sont la cause de la propagation du virus. Le laxisme des parents met en danger les enfants et leur entourage.

La gendarmerie attire notre attention sur le fait que les "**déplacements brefs, liés à l'activité physique individuelle**" doivent s'effectuer impérativement "**à proximité du domicile**". Ainsi, les déplacements en voiture pour se rendre vers une zone de loisirs ou de détente sont interdits et passibles d'une amende de 135 euros.

Profitons de cette crise pour développer l'entraide entre les Armentièresois. De nombreuses personnes se sont déjà proposées pour venir en aide aux personnes vulnérables en faisant leurs courses (alimentation, pharmacie), prêts de livres, conseils pédagogiques, idées de loisirs....

La commune met à la disposition des Armentiérais la rubrique « Petites annonces » sur le site de la mairie (<https://armentieres-en-brie.fr>) pour faire vos annonces et vos demandes.

Si vous ne savez pas comment vous procurer des attestations de déplacement dérogatoire ou si vous ne pouvez pas imprimer les devoirs proposés par les enseignants, veuillez vous mettre en contact avec le secrétariat par téléphone ou par courriel.

Prenez bien soin de vous et de vos proches et tous ensemble, en assumant nos responsabilités et en faisant preuve d'empathie, nous pourrons franchir cette mauvaise passe et nous retrouver plus forts et plus soudés au sortir de cette tourmente.

Veillez croire en nos sentiments les plus cordiaux,

La Municipalité

D'Armentières-en-Brie